

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 47377

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de la philosophie en école primaire initié en Écosse et au Royaume-uni. Une douzaine d'école à Londres, et autant dans le reste du Royaume-uni, s'apprêtent à initier des élèves de primaire à la philosophie. L'Écosse a déjà mis en place ces programmes dans certaines écoles, avec des résultats encourageants. Il n'est bien évidemment pas question ici d'apprentissage de la philosophie au sens traditionnel, mais de consolidation des fondamentaux par de nouveaux moyens. L'objectif de l'introduction de ces leçons de philosophie est de permettre aux enfants d'ouvrir leurs esprits, de mieux s'exprimer, d'être plus rigoureux et plus inventifs. La démarche anglo-saxonne repose sur l'idée qu'enseigner la philosophie plus tôt permet de mieux la maîtriser, et de mieux en comprendre les aspects pratiques, trop souvent ignorés dans l'enseignement dispensé en France. Aujourd'hui, en France, seuls les élèves de terminale préparant le baccalauréat général ont accès à un enseignement en philosophie. En regard de cela, le stade de l'école primaire peut paraître prématuré ; aussi un stade intermédiaire conviendrait-il sûrement mieux au système scolaire français. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ces expérimentations. Il souhaite également savoir s'il entend proposer une initiation de la philosophie plus tôt, dans la scolarité des élèves français, qu'à l'heure actuelle.

Texte de la réponse

L'enseignement de philosophie vise à construire la capacité personnelle à exercer librement son jugement en adéquation avec les valeurs républicaines et un régime politique qui supposent des citoyens éclairés et des hommes libres. Il se définit comme la mise en oeuvre et l'exercice de la liberté par la réflexion. Cette finalité qui pourrait être, sous certains aspects, celle de tout enseignement oriente en droit et en fait l'enseignement de philosophie. Parce qu'il s'agit de juger en raison et non d'exprimer de simples opinions, parce qu'il s'agit non seulement de savoir, mais de comprendre le sens et les principes du savoir, il est essentiel d'accéder à une réflexion rigoureuse, ouverte, autonome. Cet enseignement exigeant suppose de solides compétences de lecture et d'expression et trouve toute sa place en classe terminale, à travers l'étude de notions, éclairée par des textes d'auteurs philosophiques. Il n'est pas dans les intentions du ministère de créer un enseignement de philosophie plus précoce. Cependant, d'autres disciplines enseignées dès l'école et le collège, comme le français, l'histoire, l'éducation civique, permettent d'initier progressivement les jeunes à des problématiques complexes et de découvrir des textes permettant de nourrir leur réflexion et leur culture.

Données clés

Auteur: M. Franck Reynier

Circonscription : Drôme (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47377 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE47377

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3978 **Réponse publiée le :** 15 juin 2010, page 6665